

## Déclarations de politique pénale générale du premier ministre :

### le SNEPAP-FSU remet les pendules à l'heure !



Devant l'Assemblée Nationale, ce 1er octobre 2024, le Premier Ministre a présenté les grandes lignes de la politique générale qu'il entend mener pour la France. Si des points semblent positifs comme l'imposition des plus riches et des entreprises réalisant des super profits, il n'en demeure pas moins que le 3e chantier "sécurité au quotidien" qu'il présente affiche une politique pénale que le **SNEPAP-FSU** juge bien inquiétante !

Si l'exigence de sécurité apparaît bien légitime, une question centrale a cependant été omise : y a-t-il véritablement davantage d'insécurité que par le passé ? Ne serait-ce pas plutôt la conséquence de choix médiatiques et de discours politiques biaisés ?

C'est toutefois un sentiment que l'on ne peut balayer d'un revers de main et ce ne sont pas les propositions formulées par le premier ministre qui l'atténueront !

En effet, porter une politique pénale dure, qui s'affirme en légiférant trop, en condamnant mal et en incarcérant trop, élargit d'autant le lit du sentiment d'insécurité. Justice, prison et condamné en deviennent les totems. Au lieu de combattre réellement cette impression, cette politique nourrit plus encore les craintes de nos concitoyens !

Le premier Ministre attend des "résultats rapides, concrets, visibles". Or une politique pénale efficace demande - pour sortir de l'impasse - de mettre de côté les pensées populistes erronées, en s'appuyant sur la recherche. Les victimes et nos concitoyens méritent mieux que de l'instrumentalisation. . .

Le chef du gouvernement souhaite aussi que *"les sanctions interviennent rapidement quand elles sont justifiées"* et envisage, tel un guerrier, de *"s'attaquer de manière volontariste à la réduction des délais de jugement"*. Pour le **SNEPAP-FSU**, cela restera un vœu pieu s'il n'est pas suivi de moyens supplémentaires dans les services sur la durée, ce qui s'inscrit en totale dissonance avec les orientations imposées par les restrictions budgétaires ! De plus, il convient de ne pas confondre rapidité et précipitation, la justice nécessitant, par essence, du temps.

Que de surprise encore, face à l'affirmation du premier ministre selon laquelle *"Les Français s'attendent enfin à ce que les peines soient réellement exécutées."* Enfin ? Mais, elles le sont ! Le nouveau locataire de Matignon nous sert ici du réchauffé, empli de postulats incorrects. La Justice n'a pas attendu ce discours pour se mettre en ordre de bataille ! Les délais de prise en charge des personnes placées sous main de justice sont considérablement réduits, depuis plus de 15 années, avec l'instauration des bureaux de l'exécution des peines et de l'opérationnalité des art.741-1 et s. du CPP !

Ce discours n'en finit pas de proposer de fausses bonnes idées. Il se poursuit avec la nécessité que *"les jugements soient respectés et les peines exécutées sans être transformées au risque de faire perdre toute crédibilité à la réponse pénale, c'est pourquoi nous proposons des peines de prison courtes et*

*immédiatement exécutées pour certains délits” accompagnées de la construction de bâtiments nouveaux dédiés Les coups de massue reprennent avec l’idée de la révision des “conditions d’octroi du sursis” et la limitation des “possibilités de réductions ou d’aménagement de peine. “*

Si le **SNEPAP-FSU** rejoint le premier ministre sur le nécessaire respect des décisions de justice, les autres points sont bien davantage discutables.

Les peines doivent, en effet, être lisibles et comprises, dès l’audience. A ce titre, le **SNEPAP-FSU** est favorable à une refonte de l’échelle des peines prononcées à l’audience, en faveur du tryptique peine d’amende, de probation (regroupant l’ensemble des actuelles “alternatives à l’incarcération”) et de prison.

Pour nous, l’individualisation de la peine est un principe majeur sur lequel il ne faut pas revenir. Il permet d’adapter la peine, par pallier, aux évolutions de la personne condamnée et favorise sa réinsertion durable dans la société. L’heure n’est plus à démontrer qu’une sortie sèche majeure le risque de récidiver, tandis qu’un aménagement de peine, accompagné d’un suivi en milieu ouvert, réduit drastiquement cette tendance. Remettre en cause cette possibilité est dangereux !

La fermeté, par ailleurs, ne se conjugue pas nécessairement avec la prison dont il n’est plus à démontrer, non plus, les effets désocialisant qu’elle implique. En outre, au-delà de son inefficacité sur la prévention de la récidive, la prison est particulièrement coûteuse.

Aussi, pour le **SNEPAP-FSU**, il serait davantage efficient de réfléchir aux réelles causes de l’inflation carcérale et au sens de la peine, que de prôner des courtes peines de prison !

L’absurdité de la démonstration est atteinte avec l’affirmation “*du rôle dissuasif de la sanction*” qui semble donc être encore réduit à la seule prison, et l’impératif de “*construire réellement des places de prison*” pour garantir la dignité des conditions de détention.

Le premier ministre croit régler le problème de la délinquance et le phénomène de surpopulation carcérale par la construction de nouvelles places de prison ?! Vaste blague !

Augmenter les capacités du parc carcéral est autant de possibilités d’incarcérations supplémentaires. Ce choix, c’est aggraver une situation chronique atteignant chaque mois de nouveaux sommets, plaçant tant les personnes détenues, que tous les personnels qui y œuvrent, dans une situation indigne. Pour le **SNEPAP-FSU**, la prison doit être l’exception, destinée aux comportements les plus dangereux.

Les annonces terminent par la proposition de “*diversifier les solutions d’enfermement ou de surveillance effective en fonction du profil de la personne détenue et de la peine prononcée*”.

Une prévention de la récidive efficace ne peut se réduire à l’enfermement et la surveillance. L’accompagnement au changement est partie prenante et se retrouve gommé par ces affirmations !

La litanie des projets pénaux prend fin sur : “*la fermeté de la politique pénale que les français demandent est indissociable du respect de l’Etat de droit et des principes d’indépendance et d’impartialité de la justice*”. Enfin des paroles sensées.

Pour le **SNEPAP-FSU**, si le premier ministre prend soin de rappeler l’importance de l’Etat de droit - et c’est heureux - force est de constater qu’il cède aux sirènes des discours populistes. Ses propositions manquent cruellement d’innovation et d’ambition. Sans compter que certaines seront improductives, voire même dangereuses !

Il existe pourtant des moyens de rendre la peine plus efficace, notamment en s’appuyant sur les pratiques fondées sur les données probantes et en procédant aux évaluations des effets des politiques pénales, sur la prévention de la récidive.

Pour le **SNEPAP-FSU**, il est temps que les politiques pénales reposent sur ces données et non plus sur des opinions partisans. Il est de la responsabilité des dirigeants, et de la société toute entière, de repenser la notion de sanction et de réfléchir aux comportements devant relever, ou non, de la justice pénale et pour lesquels la prison peut être exclue !